



**ENREGISTREMENT**  
Transfert

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

**Vesta-Syde SQ Quaternary Ammonium Disinfectant** est autorisé conformément à l'article 9 ou 10 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides.

Cet enregistrement reste valable jusqu'au 01/12/2023 ou jusqu'à la date d'approbation de la (dernière) substance active pour le type de produit 2 conformément au règlement (UE) nr 528/2012.

§2. Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans l'enregistrement:

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'enregistrement:

STERIS IRELAND LIMITED  
IDA Business and Technology Park  
IE R35X865 Tullamore  
Numéro de téléphone: +353 (57) 860 6877 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial du produit: Vesta-Syde SQ Quaternary Ammonium Disinfectant
- Numéro d'enregistrement: BE-REG-00001
- Utilisateur(s) enregistré(s): Uniquement pour les professionnels
- But visé par l'emploi du produit:
  - o Fongicide
  - o Levuricide
  - o Virucide
  - o Bactéricide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
  - o SL - concentré soluble



- Emballages enregistrés:

Bouteille 1 3,78  
Sac ml 59,2

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Chlorure de didecyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5): 10.5 %

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est enregistré :

2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux  
Exclusivement autorisé comme désinfectant pour application sur des surfaces dures non poreuses.

- Date limite d'utilisation: Date de production + 12 mois
- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH:

Code Pictogramme	Pictogramme
SGH05	
SGH07	

Mention d'avertissement: Danger

Code H	Description H
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires

- Organismes cibles :



- o enterococcus hirae
- o aspergillus niger
- o bactériophages
- o candida albicans
- o virus influenza A2
- o pseudomonas aeruginosa
- o Virus HIV
- o staphylococcus aureus
- o e.coli

§3.Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Vesta-Syde SQ Quaternary Ammonium Disinfectant:  
STERIS CORPORATION , US
- Fabricant Chlorure de didecyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5):  
LONZA COLOGNE GMBH , DE

§4.Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet enregistrement et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'enregistrement.
- L'enregistrement est valable pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons ([www.poissoncentre.be](http://www.poissoncentre.be)).
- Pour le produit existant Vesta-Syde SQ Quaternary Ammonium Disinfectant autorisé au nom du détenteur d'autorisation STERIS LIMITED avec le numéro d'autorisation 7213B, les délais suivants de liquidation et d'utilisation des stocks sont accordés :
  - \* pour l'élimination ou pour le stockage et la mise sur le marché des stocks existants : 6 mois, à compter à partir de la date de signature de cet enregistrement pour la mise sur le marché du produit Vesta-Syde SQ Quaternary Ammonium Disinfectant avec le n° d'enregistrement BE-REG-00001.
  - \* Pour l'utilisation des stocks existants : 12 mois, à compter à partir de la date de signature de cet enregistrement pour la mise sur le marché du produit Vesta-Syde SQ



Quaternary Ammonium Disinfectant avec le n° d'enregistrement BE-REG-00001.

§5. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

<b>Code H</b>	<b>Classe et catégorie</b>
H332	Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 4
H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1C
H302	Toxicité aiguë (oral) - catégorie 4
H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1A
H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1B
H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - catégorie 3
H318	Corrosion cutanée/irritation cutanée ?catégorie 1

§6. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 4,0

§7. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:



Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des 1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et 2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN
Respiration	Masque de bouche	Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire et/ou un masque approprié	/
Yeux	Lunettes de protection	/	EN 166:2001
Mains	Gants	/	EN 374-1:2003
Corps	Tablier	/	EN 13034:2005+A1:2009

Bruxelles,

Nouvelle autorisation le 25/11/2013

Modification Conditions Circuit Restreint le 10/03/2017

Transfert le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides  
Lucrece Louis

15/05/2019 11:49:20